



## Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour finaliser la réfection du bâtiment de l'administration communale à Bevaix

---

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Introduction

---

Classé en catégorie 1, note 3 par l'office cantonal du patrimoine bâti et immatériel (OCPI), le bâtiment de l'administration communale à Bevaix constitue un élément important du patrimoine de Bevaix et de notre commune. Construit en 1820, transformé en 1867 avec la création d'un appartement, il devient propriété communale en 1925, date à laquelle il fait l'objet d'une restauration majeure.

Du temps de la commune de Bevaix, plusieurs améliorations ont été réalisées sur ce bâtiment, notamment le raccordement au chauffage à distance (CAD), l'isolation du gâletas par la pose d'un plancher, ainsi que le remplacement des fenêtres par du double vitrage, à l'exception de celles de la cage d'escalier.

L'immeuble de la Maison de commune à la rue du Temple 1 à Bevaix accueille aujourd'hui les services communaux de l'aménagement du territoire, des bâtiments, forêts et ports et technique.

Au fil des années, l'affectation des locaux a évolué afin de répondre aux besoins des services. Le bâtiment est désormais pleinement exploité et donne satisfaction à ses utilisateur·trice·s.

Cependant, certains travaux restent nécessaires afin de finaliser sa remise à niveau, d'améliorer sa fonctionnalité et d'offrir des conditions de travail conformes aux standards actuels.

### 2. Projets

---

Les interventions prévues portent sur les éléments suivants :

- les volets extérieurs présentent un état de dégradation avancé. Cette situation porte atteinte à l'image du bâtiment et expose leur structure en bois à des détériorations supplémentaires, en raison notamment de l'absence de peinture protectrice par endroits ;
- les installations sanitaires du 1<sup>er</sup> étage sont vétustes et nécessitent une rénovation complète. Cette intervention s'avère d'autant plus indispensable que la fréquentation a augmenté au cours de l'année 2025, avec désormais deux services utilisateurs ;
- les fenêtres du corridor, conservées dans leur état d'origine, ne répondent plus aux exigences actuelles en matière de performance énergétique. Par ailleurs, la peinture est écaillée et des infiltrations d'eau sont constatées lors de fortes précipitations ;
- l'acoustique des salles Abbaye et Chauvigny est insuffisante, engendrant des nuisances sonores entre les espaces et affectant le confort des usager·ère·s.

Parallèlement à ces démarches et dans le cadre de la réflexion globale réalisée sur le chauffage à distance de Bevaix, un certificat CECB+ sera établi sur le bâtiment. Ce dernier sera élaboré avec l'étude globale de tous les bâtiments communaux reliés au CAD de Bevaix.

Il est à noter qu'initialement il avait été prévu la pose de panneaux photovoltaïques sur le pan le plus exposé de la toiture. Un contact avec l'OCPI a conduit à une non-entrée en matière de ce dernier pour une installation de ce type vu le classement actuel de catégorie 1 avec une note de 3.

### 3. Détails des offres

<b>Réfection des 81 volets :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• dépose, numérotation et transport en atelier avec nacelle ;</li><li>• ponçage, décapage partiel, couche de fond ;</li><li>• masticage et application de deux couches de peinture satinée ;</li><li>• réfection des gonds et crochets (traitement antirouille) ;</li><li>• repose selon numérotation avec nacelle</li></ul> montant selon devis	<b>CHF 45'000.-</b>
<b>Rénovation des WC du 1<sup>er</sup> étage (y compris la finalisation de la colonne technique du corridor)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• sanitaire (remplacement des appareils) ;</li><li>• rhabillages, maçonnerie et carrelage ;</li><li>• électricité ;</li><li>• peinture ;</li><li>• menuiserie (porte et cadre)</li></ul> montant selon devis	<b>CHF 25'000.-</b>
<b>Renouvellement des fenêtres du corridor</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• dépose des installations existantes et pose de nouvelles fenêtres performantes</li></ul> montant selon devis	<b>CHF 15'000.-</b>
<b>Amélioration acoustique (salles Abbaye et Chauvigny)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• fourniture et pose de panneaux acoustiques</li></ul> montant selon devis	<b>CHF 5'000.-</b>
<b>Réalisation d'un certificat CECB+</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• sera pris en charge dans le cadre de l'étude des bâtiments reliés au CAD de Bevaix</li></ul>	<b>CHF 0.-</b>
<b>Divers et imprévus</b>	<b>CHF 10'000.-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>CHF 100'000.-</b>

### 4. Synthèse

Le crédit sollicité s'inscrit dans une logique de gestion responsable et durable du patrimoine communal. La Maison de commune de Bevaix, de par son histoire et sa fonction actuelle, constitue un élément stratégique pour le bon fonctionnement des services communaux.

Les interventions proposées répondent à plusieurs enjeux :

#### Préservation du patrimoine

En tant que bâtiment classé, Temple 1 participe à l'identité et à l'image du village et de la commune. L'état actuel des volets porte atteinte à sa qualité visuelle. Leur réfection permet de valoriser durablement ce bien communal et d'éviter une dégradation plus importante à moyen terme.

#### Efficiences énergétique

Le remplacement des fenêtres du corridor contribue à améliorer la performance énergétique du bâtiment, en cohérence avec les objectifs communaux et cantonaux. Cette mesure permet de réduire les pertes thermiques et, à terme, les charges d'exploitation.

### **Amélioration des conditions de travail**

Les collaborateurs des services de l'aménagement du territoire, des bâtiments, forêts et ports et technique occupent ce bâtiment au quotidien. L'amélioration des sanitaires, de l'acoustique et de certains aménagements visent à garantir des conditions de travail adaptées aux standards actuels, favorisant ainsi l'efficacité des services et le bien-être aussi bien du personnel que des usagers externes.

### **Image de la collectivité**

L'état de cet objet et son aménagement participent directement à la perception de l'administration communale. Les travaux projetés permettent de renforcer une image professionnelle, soignée et en adéquation avec les attentes de la population.

## **5. Conclusion**

---

Le projet a été soumis le 26 mai 2026 à la commission technique. Celle-ci a émis un préavis favorable à l'unanimité des membres présents.

La commission des finances a également été sollicitée et cette dernière a rendu un préavis favorable à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous propose de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 100'000.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 10 juin 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président, Hassan Assumani      La cheffe du dicastère, Carine Muster

